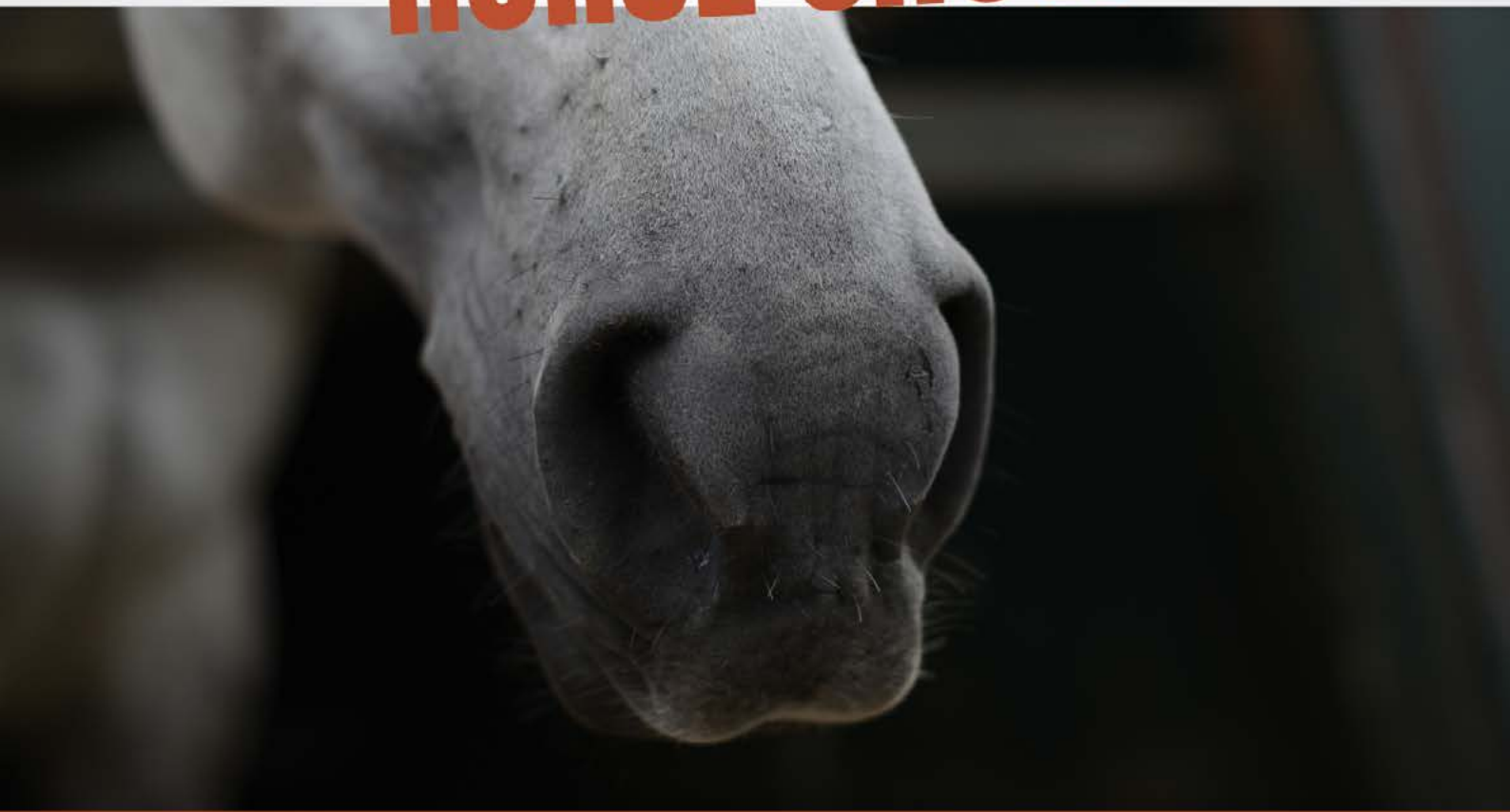


**2023**

# **NORMANDIE HORSE SHOW**



**DOSSIER D'INSCRIPTION  
EXPOSANTS | PARTENAIRES**

**31 juillet au 06 août 2023  
Pôle Hippique de Saint-Lô**

## **BON DE RÉSERVATION NORMANDIE HORSE SHOW 2023**

Les dossiers devront être reçus avant le 30 juin 2023. Les demandes de participations incomplètes, non signées et sans acompte ne seront pas considérées.

**Envoi par mail à :** johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr

**Contact téléphone :** 02 33 72 47 25 - 07 89 67 92 08

### **INFORMATIONS**

Raison sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA :

N° Siret :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Site internet :

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

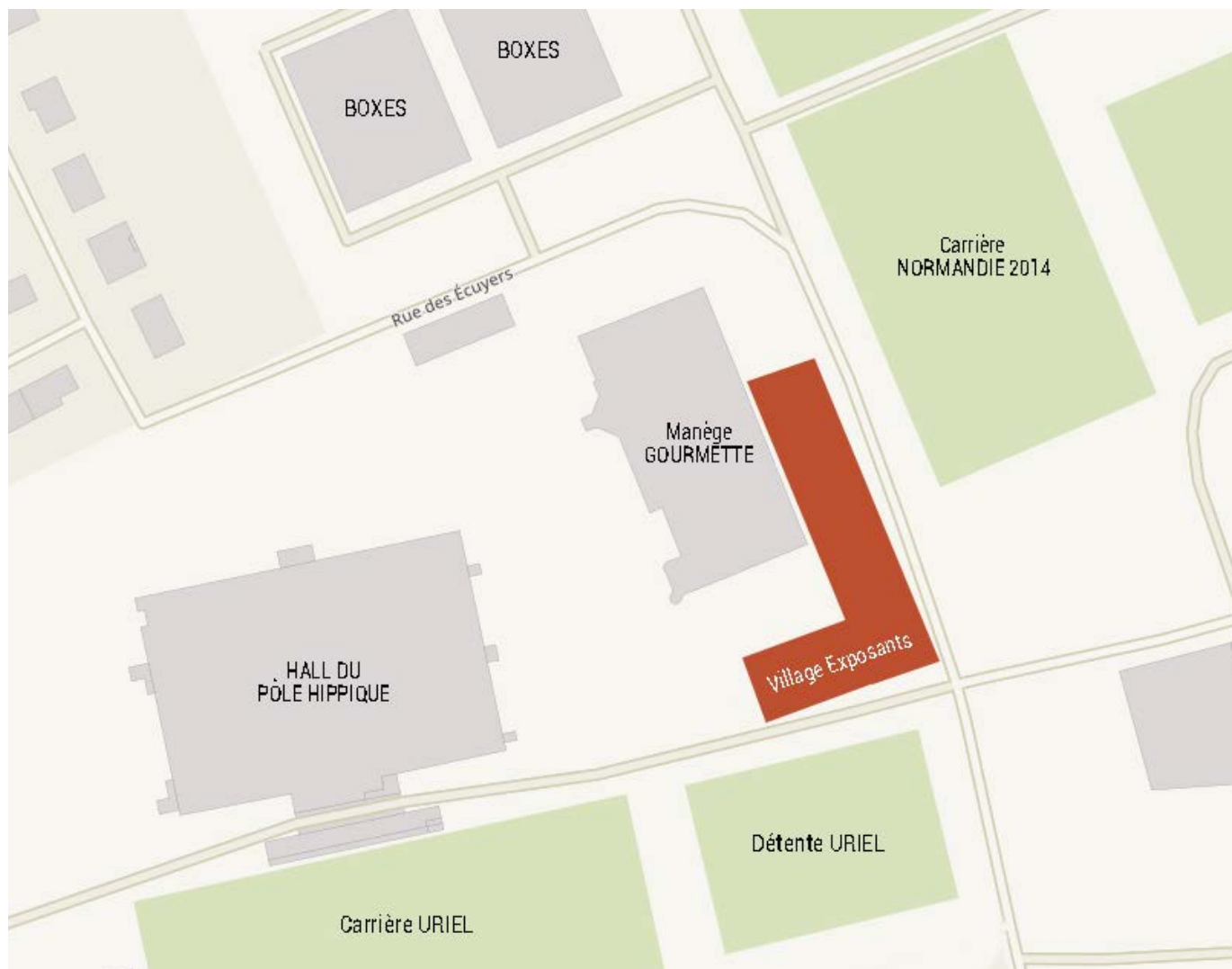
Nom :

Prénom :

Téléphone :

Portable :

E-mail :



### Un village recentré au coeur de l'événement !

Situé au coeur de l'événement, le village exposant proposera de nombreuses opportunités pour exposer et aller à la rencontre du public. Un village festif et convivial qui comprendra **un restaurant, un écran géant avec la retransmission des épreuves et un podium** qui accueillera les remises des prix jusqu'au dimanche midi !

Le village exposant est l'endroit idéal pour :

- promouvoir votre marque
- vendre vos produits et services
- partager votre engagement et vos valeurs
- offrir une expérience mémorable aux visiteurs à travers une animation

## PROGRAMME DU NORMANDIE HORSE SHOW 2023

31 juillet au 6 août - Saint-Lô

	Lundi 31	Mardi 1er	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4	Samedi 5	Dimanche 6
SPORT	<b>CSO CIR SHF</b> Finale régionale Cycles Classiques chevaux 5 et 6 ans <i>Carrière Uriel</i>			<b>JUMPING INTERNATIONAL : CSI 3*/2*/1*</b> <i>Carrière Uriel</i>			
	<b>CSO PONAM-CLUB</b> <i>Carrière Normandie 2014</i>			<b>CSO AMATEUR</b> <i>Carrière Normandie 2014</i>			
ÉLEVAGE	<b>CHEVAUX ARABES</b> Régional chevaux d'endurance <i>Hall du Pôle Hippique</i>	<b>COB NORMAND</b> Modèle et allures poulains Test de tempérament et tests PEJET <i>Cour et manège du Haras</i>	<b>COB NORMAND</b> Approbation des étalons 1/2/3 ans et + Manège Gourmette	<b>COB NORMAND</b> Finale nationale femelles <i>Cour du Haras</i>	<b>CHEVAUX DE TRAIT ATTELÉS</b> concours d'utilisation <i>Le Tot de Semilly</i>		
			<b>SELLE FRANÇAIS</b> Régional foals <i>Hall du Pôle Hippique</i>	<b>SELLE FRANÇAIS</b> Championnat régional 2 ans et critérium 3 ans <i>Hall du Pôle Hippique</i>	<b>PONEYS régional</b> poulinières & foals <i>Cour du Haras</i>		
					<b>NORMANDY QUEENS AUCTION</b> <i>Hall du Pôle Hippique</i>	<b>SOIRÉE DU NHS</b> 20h <i>Hall du Pôle Hippique</i>	<b>FOIRE AUX FOALS</b> Matin <i>Cour du Haras</i>
					<b>VILLAGE DES EXPOSANTS</b> Plus de 20 enseignes, tous les jours de 9h à 19h		
ANIMATIONS	<b>ANIMATIONS DANS LE HARAS</b>						
	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h	<b>Balade à poney</b> 14h30-17h
	Visites libres (tous les jours de 10h à 17h) et guidées du mercredi au dimanche à 14h, 15h, 16h et 17h Expositions de photographie tous les jours de 13h à 18h sauf mercredi et samedi de 10h à 18h						

Plus d'informations sur [www.normandiehorseshow.com](http://www.normandiehorseshow.com)

## 3

## STANDS

Désignation	Informations	Tarif HT	Quantité
Tente 9m <sup>2</sup>	3x3m Stand équipé sans mobilier	800,00€	
Tente 16m <sup>2</sup>	4x4m Stand équipé sans mobilier	1450,00€	
Tente 32m <sup>2</sup>	Deux 4x4m adjacentes	2900,00€	
Tente 48m <sup>2</sup>	Trois tentes 4x4m adjacentes	4050,00€	
Surface pour exposition matériel (sans électricité)	Dans le village exposant Dans la limite de 40m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>	
Puissance électrique 1-2 kw	Inclus dans les tentes mais pas dans les surfaces nues	Inclus	
Puissance électrique 3-5 kw	Sur devis	Sur devis	
Puissance électrique + 5kw	Sur devis	Sur devis	
Accès internet	Wifi offert	Inclus	
TOTAL 1			€ HT

**MONTAGE ET DÉMONTAGE**

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux dates et horaires suivants :

Montage : dimanche 30 juillet - de 8h à 19h

Démontage : dimanche 06 août à l'issue des épreuves et/ou lundi 07 août avant 12h00

En dehors de ces horaires, il est impératif de contacter l'organisation du Normandie Horse Show.

**SÉCURITÉ**

Un service de gardiennage sera assuré la nuit sur le village exposant :

Dimanche 30/07 : de 20h à 8h le lendemain matin

Lundi 31/07 : de 20h à 8h le lendemain matin

Mardi 01/08 : de 20h à 8h le lendemain matin

Mercredi 02/08 : de 20h à 8h le lendemain matin

Jeudi 03/08 : de 20h à 8h le lendemain matin

Vendredi 04/08 : de 20h à 8h le lendemain matin

Samedi 05/08 : de 20h à 8h le lendemain matin

Dimanche 06/08 : de 20h à 7h le lendemain matin

**VISIBILITÉ**

La décoration particulière des stands est effectuée par l'Exposant et sous sa responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales de la manifestation. L'Organisateur se réserve, en outre, le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général de la Manifestation, gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs.

**PARKING**

Le stationnement des véhicules est strictement interdit dans l'enceinte du site. Un parking dédié aux exposants sera prévu à proximité du village.

## 5

## VISIBILITÉ

Prestations	Informations	Tarif HT	Quantité
Logo et lien sur notre site internet		200,00€	
Annonce speaker	2 fois / jour pendant le CSI Max : 500 caractères	300,00€	
1 publication sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram)	Facebook : +10 600 followers Instagram : + 2700 followers Max : 400 caractères	300,00€	
Sponsoriser une épreuve	Prépa ou vitesse	500,00€	
Obstacle sur la piste Uriel (CSI 1/2/3*)	Obstacle devant répondre aux normes FEI Barres de 3m.	800,00€	
Obstacle sur autre piste		500,00€	
Logo sur écran géant	3 fois / jour pendant le CSI	200,00€	
Spot publicitaire sur écran géant	3 fois / jour pendant le CSI Max : 60s	400,00€	
Logo sur tour de piste carrière Uriel	Logo vectorisé format JPEG, PDG ou AI en monochrome. Réservation avant le 15 juin.	400,00€	
Banderole sur piste Normandie 2014	Fournie par le partenaire 6x1m	300,00€	
<b>TOTAL 2</b>			€ HT

**6****RÈGLEMENT****TOTAL RÉSERVATION**

Payable à réception de la facture par chèque ou virement bancaire sur le compte du Normandie Horse Show.  
Les stands seront mis à disposition uniquement lorsque l'exposant se sera acquitté du règlement total de sa facture.


Les réservations non signées et non accompagnées de l'acompte correspondant ne pourront être prise en compte.

<b>TOTAL HT (1 + 2)</b>	<b>€ HT</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>€ TTC</b>
<b>ACOMPTE 50%</b>	<b>€ TTC</b>

**MODE DE PAIEMENT**

Par virement bancaire.

Ou par chèque à l'ordre de :  
Normandie Horse Show

 Référence bancaire			
Titulaire NORMANDIE HORSE SHOW			
Domiciliation CCM SAINT-LÔ TORTERON 103 RUE TORTERON 50000 SAINT-LÔ			
Banque : 15489	Guichet : 04722	N°compte : 00051645901	Clé : 32
IBAN : FR 76 1548 9047 2200 0516 4590 132			BIC : CMCI FR 2A

**SIGNATURE**

Je demande mon inscription en tant qu'exposant au Normandie Horse Show 2023. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales exposées juste après.

Nom du signataire :

Cachet de l'entreprise :

Fonction :

Date :

Signature :



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

## 1 - Présentation

L'Association «Normandie Horse Show» ci-après désignée Comité Organisateur, est organisatrice de l'événement «Normandie Horse Show».

## 2 - Dates et lieux

La manifestation se déroulera : du 31 juillet au 06 août 2023 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

## 3 - Admission des exposants

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en compte en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Normandie Horse Show avant le 30 juin 2023 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacements par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants. Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

## 4 - Paiement

Les demandes de participations incomplètes, non signées ou sans acompte ne seront pas considérées. Toute demande d'admission ne sera prise en compte qu'avec le règlement d'un acompte de 50% du montant total TTC. Le solde (50%) sera à régler dès réception de la facture et avant toute installation sur site.

## 5 - Restauration

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

## 6 - Installation et démontage des stands

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués précédemment, partie installation et démontage. Ces horaires pourront être modifiés par le Normandie Horse Show et les exposants seront tenus informés par mail avant l'installation. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Normandie Horse Show afin de fixer une date et un horaire.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

## 7 - Tenue des stands

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

## 8 - Principes d'aménagement

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure de tente, plancher et électricité 1-2 kw pour toutes les structures. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.

L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.

Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

## 9 - Assurance

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

## 10 - Déchets

Les exposants sont tenus de rendre les lieux propres. L'organisateur met à disposition des poubelles. A la fin de l'événement, les déchets devront tous être emballés dans des sacs poubelles. Ils seront ensuite déposés par l'exposant dans les bennes à ordures. En cas de non-respect de cette clause, l'exposant s'expose à une indemnité forfaitaire égale à 150€.

## 11 - Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de l'organisateur.

### 11.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :

- annulation réceptionnée avant le 05/07/2023 : 50% du montant total TTC figurant que le bon de commande du dossier d'inscription
- annulation réceptionnée après le 05/07/2023 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

### 11.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai aux Exposants, les sommes versées au titre du Bon de Commande.

## 12 - Données personnelles

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions

commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

### 13 - Droit à l'image

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

### 14 - Application du règlement

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.

